

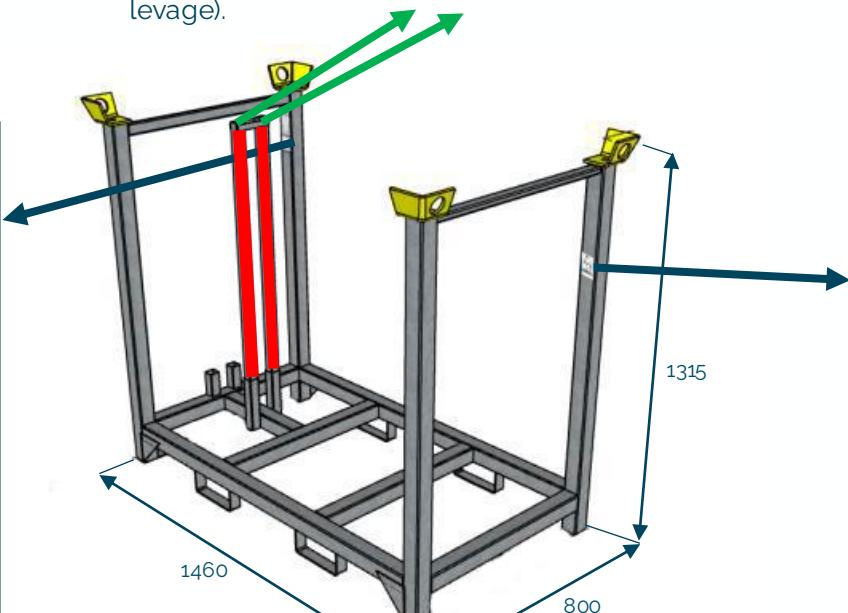
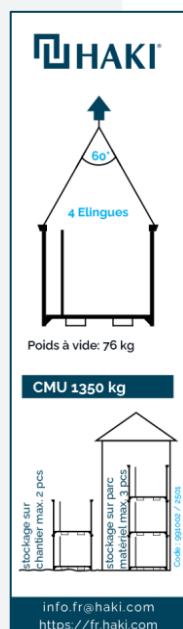
Palette 50 réversibles / escalier V4

Code : N341-012

73.50 kg

Grue et chariot

La barre de sécurité doit **nécessairement** être en place lors de la manipulation de la palette (chargement, déchargement et levage).



○ **HAKI** ○
N°Série: 11001
Production
année / mois
● 2024 | 2025 ●
● 2026 | 2027 ●

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12

Contrôles périodiques
● 2025 ● 2026 ● 2027
● 2028 ● 2029 ● 2030
● 2031 ● 2032 ● 2033
<https://fr.haki.com>

[mm]



max. 1350 kg

La manutention levage grue et chariot doit se faire panier par panier.



max. 3 pcs

-> Stockage sur dalle béton
Sur centre technique
matériel

Accrochage avec l'utilisation d'un équipement adapté (échafaudage, PIR,...) au-delà de 2 paniers de hauteur.

max. 2 pcs

-> Stockage sur chantier

max. 2 pcs

-> Stockage sur chantier

max. 2 pcs

-> Stockage sur chantier

Les charges des contenants doivent être respectées selon les CMU fournies.

Les contenants doivent être répertoriés sur un document interne et inspectés périodiquement avant chaque utilisation (entrée/sortie). Contrôle visuel des soudures et des déformations. Puis annuellement par une personne qualifiée selon le document interne.

Évitez les collisions possibles avec d'autres pièces pendant le processus.

Les contenants ne pourront être détournés de leur fonction première. Modifications structurelles - Assemblages soudés sur les contenants - Installation de matériel (Pompe ou Moteur) sont prohibées.

Les contenants ne peuvent être utilisés qu'avec les produits HAKI et à aucune autre fin que celle pour laquelle ils ont été créés.

